



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/CCF/SAU/1  
9 juillet 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997  
15-19 septembre 1997, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC L'ARABIE SAOUDITE (1997-2000)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE . . . . .	2 - 7	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE . . . . .	8 - 14	3
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS . . . . .	15 - 34	4
A. Aide à l'instauration d'un contexte propice à une croissance économique élargie . . . . .	18 - 29	4
B. Renforcement direct des capacités en vue d'assurer des moyens d'existence durables . . . . .	30 - 33	7
C. Protection, gestion et régénération de l'environnement . . . . .	34	8
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION . . . . .	35 - 44	8
<u>Annexe.</u> Objectifs de mobilisation des ressources pour l'Arabie Saoudite (1997-2000) . . . . .		11

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec le Royaume d'Arabie saoudite (1997-2000) a été élaboré à l'issue de consultations entre le Gouvernement – représenté par le Ministère des affaires étrangères –, le PNUD et les institutions spécialisées des Nations Unies représentées dans le pays. Conforme aux principes du développement humain durable, il tient compte des domaines prioritaires définis par le Gouvernement dans son sixième Plan de développement pour 1995-2000. Il énonce la stratégie et les domaines de concentration arrêtés pour la coopération du PNUD, compte tenu des activités menées par les autres partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux internationaux, régionaux et bilatéraux.

#### I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. Depuis le début du premier Plan de développement, la planification en Arabie saoudite a pour rôle essentiel de fournir un cadre théorique, pratique et organisationnel approprié au processus du développement sous tous ses aspects économiques, sociaux et institutionnels. Dans le domaine économique, le Gouvernement a décidé dès le départ de mettre en place une infrastructure matérielle nationale de grande qualité et de lancer l'industrialisation avec de gros investissements publics dans les industries de base, tout en apportant un soutien approfondi à l'agriculture. Dans le domaine social, les plans de développement ont toujours tenu compte des souhaits, aspirations et capacités de la population.

3. Le sixième Plan a été élaboré dans des conditions intérieures et internationales très différentes des précédents. Deux éléments ont été particulièrement importants à cet égard : la guerre de libération du Koweït et la chute des cours du pétrole survenue durant les dernières années du cinquième Plan.

4. Sachant cela, et pour que les nouvelles dépenses budgétaires aient le maximum d'effets, le sixième Plan vise plus particulièrement à améliorer l'efficacité économique en renforçant les moyens nationaux en matière de commerce extérieur et de coopération économique internationale, en augmentant la productivité de la main-d'oeuvre grâce à la formation, en utilisant les technologies et les réseaux d'information les plus récents et en mettant en oeuvre des programmes et des techniques de gestion qui permettent d'utiliser de façon plus complète les infrastructures existantes.

5. Le sixième Plan aura aussi comme objectif essentiel de remplacer la main-d'oeuvre étrangère par des Saoudiens. Pour cela, on mettra en place des programmes de formation destinés à améliorer les qualifications et les compétences des Saoudiens dans diverses professions et l'on prendra des mesures pour appliquer les politiques adéquates. La formation et la sensibilisation professionnelles passeront donc au premier plan durant la période du sixième Plan. Dans le passé, l'enseignement et la formation techniques avaient surtout pour objet de produire le plus grand nombre possible de diplômés et de leur inculquer les compétences professionnelles et techniques nécessaires. On s'occupait moins des aspects qualitatifs. Le sixième Plan mettra l'accent sur l'amélioration du niveau professionnel des Saoudiens en privilégiant les programmes de sensibilisation et d'orientation des étudiants et stagiaires aux niveaux de l'enseignement et de la formation professionnelle.

6. Parmi les domaines de concentration importants figure la privatisation, et notamment les actions qui doivent permettre au secteur privé d'assurer certains services traditionnellement fournis par l'État. Le secteur privé sera donc appelé à jouer un rôle grandissant dans le financement, la construction et l'exploitation d'équipements essentiels dans les domaines des infrastructures de base et des services économiques et sociaux, de façon à alléger la charge financière qui pèse sur l'État. Ces actions de privatisation offriront à de nombreux Saoudiens des possibilités nouvelles d'investir dans le développement du Royaume, de bénéficier de ce développement et d'y participer.

7. Avec Action 21, la majorité des pays ont adopté la notion de développement durable comme étant la façon appropriée d'aborder le développement pour les dernières années du siècle et le siècle à venir. En fonction des priorités définies par le Royaume pour le présent programme, le Gouvernement est conscient qu'il est indispensable d'élaborer une série d'indicateurs quantitatifs afin de pouvoir évaluer et suivre les activités relatives au développement durable, en tenant compte d'une utilisation efficace des ressources naturelles, de leur taux d'appauvrissement et de reconstitution, de la capacité d'absorption de l'environnement et de la conformité des techniques employées avec la notion de viabilité à long terme. Pour mettre au point ces indicateurs, il faut que le système de comptabilité nationale comprenne un compte des ressources naturelles et un moyen de mesurer la mise en valeur des ressources humaines ainsi que leurs incidences sur l'économie nationale. Durant le sixième Plan, tous les organismes compétents coopéreront et travailleront en coordination à l'élaboration de ces indicateurs.

## II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

8. Les principaux domaines de concentration du cinquième programme de pays (1992-1996) étaient les suivants : a) planification et gestion de l'économie; b) renforcement des secteurs productifs; c) développement des transports et des communications; d) mise en valeur des ressources humaines et développement social; et e) protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles

9. En ce qui concerne la planification de l'économie, le PNUD a coopéré avec le Gouvernement en vue d'améliorer ses capacités d'analyse des politiques, de planification sectorielle et de prévision économique, grâce à des apports techniques aux niveaux des orientations et de la gestion. Les moyens nationaux ont en outre été renforcés en ce qui concerne l'élaboration des plans régionaux et urbains et la mise en place d'une base de données sur l'utilisation du sol.

10. En ce qui concerne le secteur de production, le PNUD a consolidé sa coopération dans les domaines où il possède un avantage comparatif avéré : renforcement institutionnel de l'Office des affaires industrielles du Ministère de l'industrie et de l'électricité et soutien à l'Organisation saoudienne de normalisation afin de développer le Centre national de météorologie et d'étalonnage, qui est désormais capable de répondre aux besoins du pays et de la sous-région.

11. L'un des domaines de concentration essentiels pour le PNUD était d'aider le Gouvernement à développer son infrastructure de communications. Cette activité a permis de renforcer le système de développement et d'entretien du réseau

routier, d'améliorer les infrastructures et les capacités de gestion dans l'aviation civile et de développer les services de télécommunications.

12. En fonction de l'expérience et des conclusions tirées du cinquième cycle, on fera reposer la programmation à venir sur le renforcement du système des coordonnateurs résidents afin d'améliorer la coordination et la complémentarité entre les partenaires du développement, notamment les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

13. Les comptes rendus relatifs aux activités entreprises dans le cadre des projets ont été faits au niveau national. Toutefois, le PNUD et le Gouvernement n'ont procédé à aucune évaluation systématique de l'incidence et de la qualité des projets; il faut donc veiller à assurer en commun le suivi des projets inscrits dans le premier cadre de coopération ainsi que leur évaluation et l'analyse de leurs incidences.

14. Le Gouvernement et le PNUD sont d'accord sur le fait que la coopération pourrait être renforcée si l'on adoptait progressivement l'approche-programme en ayant moins recours aux experts et projets internationaux de longue durée ainsi qu'en développant et en renforçant l'exécution nationale. En outre, le programme aurait plus d'effet si l'on faisait participer les organisations non gouvernementales et le secteur privé à l'exécution des projets et programmes et si l'on encourageait de façon sélective les initiatives régionales en faveur du développement.

### III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

15. Les objectifs essentiels du sixième Plan (1995-2000) sont, en résumé, d'améliorer et de mettre en valeur les ressources humaines en fournissant les moyens et les sources de revenu appropriés, ainsi que de répondre aux besoins de l'économie nationale en améliorant l'efficacité des secteurs clés.

16. Pour y parvenir, la stratégie gouvernementale consiste à poursuivre la restructuration de l'économie en continuant à diversifier la base économique, en réduisant la dépendance du pays par rapport à la production et à l'exportation de pétrole brut, principale source de revenu, et en encourageant le secteur privé à participer au développement socio-économique.

17. Conformément aux mandats du PNUD, les thèmes prioritaires fixés pour le premier cadre de coopération sont les suivants : croissance économique, renforcement des capacités, et protection et gestion de l'environnement. Pour les favoriser, on a choisi les domaines de concentration ci-après, auxquels viendront s'ajouter des activités d'information du public et de coordination.

#### A. Aide à l'instauration d'un contexte propice à une croissance économique élargie

18. Ce domaine de concentration correspond à la détermination du Gouvernement de diversifier la base économique nationale, de renforcer les capacités nationales en matière de commerce extérieur et de coopération économique internationale grâce à décentralisation et à l'amélioration des systèmes et moyens d'information, et de renforcer la participation du secteur privé au développement socio-économique.

19. Comme on l'explique plus précisément ci-après, le PNUD coopérera avec le Gouvernement en ce qui concerne la mise en oeuvre des divers projets et initiatives destinés à atteindre ces objectifs essentiels.

Renforcement des capacités nationales en matière de commerce extérieur et de coopération économique internationale

20. Le PNUD continuera à aider le Département économique et culturel du Ministère des affaires étrangères à renforcer ses capacités nationales et à développer son système automatisé de réseau d'information pour les profils de pays. Ce système a été conçu pour que les décideurs puissent accéder en ligne aux dernières informations sur les divers pays et les partenaires commerciaux potentiels. Il sera développé afin que les secteurs public et privé puissent l'utiliser pour stimuler la réflexion stratégique concernant les exportations et les investissements internationaux de l'Arabie saoudite. Il offrira aussi des conseils pratiques aux hommes d'affaires saoudiens qui cherchent des débouchés à l'étranger. En complément de cette initiative, le PNUD apportera une coopération technique au Gouvernement afin qu'il puisse répondre aux conditions requises pour adhérer à l'Organisation mondiale du commerce, qui est un important moyen d'accès aux marchés extérieurs.

Décentralisation et développement régional

21. Vingt-cinq années de développement planifié ont apporté des changements notables en ce qui concerne l'armature urbaine, les liaisons de transport, la concentration industrielle, l'occupation du sol et le niveau de vie. Ces changements ne se sont pas faits de façon uniforme en raison de la vaste superficie du pays ainsi que de la dispersion de sa population et de ses ressources naturelles. C'est pourquoi la décentralisation et la régionalisation de la planification sont désormais un moyen essentiel d'étudier les phénomènes régionaux et de proposer éventuellement des correctifs ainsi que d'exploiter diverses ressources et de développer les services publics en milieu rural. À cet égard, le secteur privé est appelé à jouer un rôle vital, en coopération avec le secteur public, afin de soutenir le développement régional grâce à des projets d'investissement dans les diverses régions du Royaume.

22. Deux secteurs jouent un rôle essentiel dans la décentralisation et le développement régional : a) le secteur des transports, qui favorise le développement économique et social en soutenant directement d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'industrie et l'exploitation minière sous la forme d'un réseau intégré de services de transports terrestres, maritimes et aériens ainsi que de pipelines et d'entrepôts; et b) le secteur des communications – depuis quelques années, les établissements commerciaux, les secteurs de production et le secteur financier dépendent de plus en plus des télécommunications et des services postaux pour recueillir, stocker, traiter et distribuer l'information en vue d'accroître la productivité, de gérer des unités décentralisées et de promouvoir de nouveaux produits. De ce fait, le PNUD continuera à aider la Présidence de l'aviation civile, le Ministère des communications et le Ministère des postes et télécommunications dans leurs activités de planification et de renforcement des capacités en apportant une coopération technique de haut niveau et en exécutant des programmes de formation ciblés.

23. En raison de l'importance du développement régional et de ses liens directs avec la décentralisation, le développement du secteur privé et le développement social, le PNUD est également invité à continuer d'aider le Ministère des affaires municipales et rurales à accélérer la mise en oeuvre des plans d'urbanisme et d'infrastructures dans les villes et à s'attaquer aux problèmes de développement urbain et spatial à long terme en apportant une coopération technique et en dispensant une formation au titre du Projet de planification des infrastructures urbaines SAU/95/004.

Promotion de l'investissement privé grâce au développement des entreprises nationales et du commerce extérieur

24. Pour diversifier la base économique et réduire la dépendance à l'égard des ressources en hydrocarbures en créant de nouveaux domaines d'investissement axés sur les marchés intérieurs et mondiaux, utiliser plus efficacement des ressources peu abondantes, créer des emplois et aider à remplacer la main-d'oeuvre étrangère par des Saoudiens qualifiés, le Gouvernement s'adresse actuellement au secteur privé afin qu'il l'aide à mettre en oeuvre le sixième Plan.

25. Pour faciliter l'accès des entreprises privées aux compétences administratives et techniques, notamment en ce qui concerne la gestion générale, la commercialisation, la planification stratégique, les finances et les études de conception, le Gouvernement a demandé au PNUD de l'aider à obtenir, grâce aux Services consultatifs internationaux de courte durée (UNISTAR), des services d'experts et de gestionnaires éminents possédant une expérience pratique de l'investissement et du développement du secteur privé.

26. Pour renforcer le rôle du secteur privé dans l'économie, le Gouvernement envisage sérieusement de privatiser certaines entreprises et activités commerciales. Le PNUD et UNISTAR coopéreront avec lui pour mettre en place un organe consultatif composé d'éminents spécialistes saoudiens appartenant aux secteurs public et privé. Des conseils techniques de haut niveau seront fournis au Gouvernement à titre bénévole sur les questions de privatisation, de déréglementation et de développement du secteur privé. En outre, et pour stimuler le secteur privé à tous les niveaux, le PNUD a été invité à faciliter la création d'un fonds régional pour les entrepreneurs, chargé de conseiller les hommes et femmes d'affaires du Golfe sur les moyens d'assurer la viabilité des petites et moyennes entreprises.

27. L'un des grands problèmes du secteur saoudien de l'emballage est le manque de qualifications, qui se traduit par un contrôle insuffisant des unités de production. Cette situation crée des difficultés entre les fabricants d'emballages et les utilisateurs. Elle est très préoccupante dans l'industrie alimentaire (surtout pour le lait et les produits laitiers) et l'important secteur de la datte (dont le pays produit environ 500 000 tonnes par an). Le PNUD coopérera avec l'Organisation saoudienne de normalisation à la création d'un centre de l'emballage chargé de faire adopter par les entreprises intéressées, au niveau de la production et de la commercialisation, des techniques modernes de conditionnement, avec des normes, des tests et des contrôles de qualité. Les résultats de ce projet pourraient aussi être exploités par les États membres du Conseil de coopération du Golfe. En outre,

le PNUD continuera à favoriser le développement et l'expansion des laboratoires de contrôle de qualité dans le Royaume.

28. Le Gouvernement a aussi demandé au PNUD de maintenir sa coopération technique de haut niveau en ce qui concerne le renforcement des capacités d'analyse des politiques et de prévision économique, en mettant plus particulièrement l'accent sur les privatisations. La coopération se poursuivra en outre dans les domaines de la détermination et de la promotion des projets d'investissement ainsi que de la promotion du commerce extérieur et des exportations de produits industriels.

Activation des technologies et des compétences en matière d'information afin d'améliorer l'efficacité économique

29. Conscient du rôle prédominant que les technologies de l'information ne manqueront pas de jouer à l'avenir dans l'économie non seulement de l'Arabie saoudite mais aussi de la région tout entière, le Gouvernement envisage sérieusement de créer dans le pays un centre régional de technologie. Ce projet bénéficierait de la coopération technique du PNUD. Il aurait pour objectif principal de favoriser l'utilisation créative des technologies de l'information dans le processus de production, de manière à remplacer l'accumulation de capital physique qui est actuellement le principal facteur de croissance économique au Royaume et dans la région. Cette évolution aurait de profondes répercussions sur l'aspect compétitif du développement à un moment où le marché des biens, des services et des capitaux se mondialise.

B. Renforcement direct des capacités en vue d'assurer des moyens d'existence durables

30. Comme l'investissement dans le capital humain est la pierre angulaire de la croissance économique et de la prospérité sociale, le sixième Plan de développement accorde une place tout à fait privilégiée à la constitution et à la mise en valeur d'une main-d'oeuvre nationale productive et en bonne santé. La coopération du PNUD dans ce domaine sera concentrée sur trois points principaux.

31. Premièrement, le PNUD coopérera avec le Gouvernement pour améliorer la formation technique et professionnelle à tous les niveaux en modernisant les programmes d'enseignement et en les rendant plus équitables et plus ouverts aux futures exigences économiques et sociales, ainsi qu'en créant un institut régional moderne de formation professionnelle et technique au service non seulement de l'Arabie saoudite mais aussi des autres pays du Golfe qui se trouvent dans des circonstances économiques et sociales similaires.

32. Compte tenu du nombre grandissant d'hommes et de femmes qui obtiennent des diplômes de tout niveau, et pour aider à mettre en place un milieu d'affaires productif, le PNUD coopérera à la création à Riyad d'un centre d'information professionnelle destiné aux hommes et aux femmes, qui pourra aussi donner des conseils de carrière aux étudiants et aux futurs demandeurs d'emploi.

33. Pour augmenter le nombre de petits prêts en faveur des catégories défavorisées et aider ces dernières à en bénéficier, le PNUD apportera son concours aux institutions nouvelles et existantes de microfinancement en

renforçant leurs moyens de mettre des crédits à la disposition des particuliers pour les aider à créer ou à développer leur petite entreprise. Il serait possible à cet égard de lancer un projet de microfinancement, qui pourrait par exemple s'inspirer du programme Microstart du PNUD, lequel offre une méthodologie concrète et des instruments prêts à l'emploi.

### C. Protection, gestion et régénération de l'environnement

34. En Arabie saoudite, les ressources naturelles et biologiques ont été utilisées de manière généralement viable jusqu'à ce que l'évolution socio-économique rapide des dernières années vienne bouleverser le mode de vie de la population, tant dans les villes qu'à la campagne. En outre, la diversité biologique a beaucoup pâti de la récente guerre du Golfe. Le Gouvernement est donc très préoccupé par les menaces que font peser par exemple la détérioration rapide de l'écosystème désertique et le caractère fragile de la diversité biologique. Dans ces conditions, le PNUD procédera aux interventions suivantes à caractère écologique :

a) Il continuera d'apporter sa coopération et ses conseils à l'Administration de la météorologie et de la protection de l'environnement dans le domaine de la gestion de l'environnement au service du développement durable;

b) Il aidera le Gouvernement, en collaboration avec cette administration, à inclure la sensibilisation à l'environnement dans les programmes scolaires. Cette initiative s'appuiera sur des séminaires de formation écologique destinés aux enseignants de divers niveaux;

c) Il coopérera à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action détaillés en faveur de la diversité biologique, première étape de l'élaboration par le Gouvernement d'une politique nationale de protection de l'environnement et de la définition de normes et de réglementations destinées à empêcher efficacement et concrètement le gaspillage des ressources naturelles.

## IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

### Exécution et mise en oeuvre

35. L'exécution nationale demeurera la modalité normale d'exécution pour la plupart des projets soutenus par le PNUD. Toutefois, pour certains projets, éléments et postes budgétaires, le Gouvernement fera éventuellement appel aux services des institutions spécialisées des Nations Unies et du Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU. À cet égard, et pour renforcer la modalité de l'exécution nationale, le PNUD créera une unité nationale d'appui à l'exécution au sein du Ministère des affaires étrangères. Cette unité offrira une formation continue aux directeurs et aux responsables financiers nationaux des programmes et des projets afin de garantir le respect de l'obligation redditionnelle et des prescriptions en matière d'audit ainsi que l'application efficace des procédures et des réglementations en la matière. De plus, et jusqu'à ce qu'elle devienne un service de formation pleinement efficace, un projet d'appui aux programmes sera mis en oeuvre pour aider de façon immédiate le Gouvernement et le PNUD à déterminer, formuler, suivre et évaluer les programmes et les projets. Il va sans dire qu'on appliquera l'approche-programme dans toute la mesure du possible en liant le soutien

du PNUD à la formulation et à la mise en oeuvre de certains programmes nationaux.

36. Le Ministère des affaires étrangères compte créer un comité directeur composé de représentants éminents des milieux d'affaires et de professeurs d'université, chargé de donner des conseils sur les programmes et projets du PNUD et de les superviser, avec l'aide d'un certain nombre de groupes de travail spécialisés.

37. L'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies sera décisive pour la mise en oeuvre du premier cadre de coopération. Les organismes membres du Groupe consultatif mixte des politiques s'efforceront de synchroniser leurs cycles de programmation respectifs à partir de 1998, ce qui facilitera les examens et évaluations communs de l'appui fourni par l'ONU et renforcera les moyens nécessaires au Gouvernement pour coordonner les activités des organismes des Nations Unies.

38. La coopération du PNUD sera facilitée par un projet-cadre prévoyant la réalisation d'études axées sur le développement, qui porteront entre autres sur le développement du secteur privé, les petites et moyennes entreprises, la gestion de l'environnement et l'intégration des questions d'égalité sexuelle.

39. Les modalités de mise en oeuvre telles que le programme des Volontaires des Nations Unies, le transfert de connaissances par l'intermédiaire des expatriés, UNISTAR et la coopération technique entre pays en développement (CTPD) seront utilisées selon les besoins et en fonction des ressources disponibles.

#### Suivi, examen et compte rendu

40. Tous les projets seront soumis aux procédures normales de suivi et d'évaluation du PNUD, avec rapports intérimaires et techniques, réunions et visites. Le programme sera examiné chaque année par le Comité consultatif du programme, une entité locale, avec la participation du Gouvernement.

41. La documentation relative à chacune des interventions inscrites dans les programmes et projets indiquera le mécanisme prévu pour suivre les performances et évaluer les incidences, avec les étapes, les critères de réussite et les indicateurs d'incidence qui seront mesurés au cours de la mise en oeuvre.

#### Information du public

42. L'une des fonctions importantes du bureau de pays du PNUD sera de diffuser des informations sur les activités menées par les organismes des Nations Unies et de promouvoir certains thèmes mis en valeur dans les résolutions de l'ONU et par le Conseil d'administration, rôle qui s'étoffera durant la période du premier cadre de coopération.

#### Mobilisation des ressources

43. Comme l'Arabie saoudite fait partie des contributeurs nets, la plupart des activités de développement auxquelles le PNUD coopère sont financées au moyen de ressources à des fins spéciales, c'est-à-dire par des arrangements de participation aux coûts.

44. On veillera tout particulièrement à poursuivre les efforts en vue de mobiliser des ressources supplémentaires par les moyens suivants :

- a) augmentation de la participation aux coûts du Gouvernement;
- b) participation aux coûts et cofinancement de la part d'autres organismes;
- c) utilisation de ressources à des fins spéciales telles que la CTPD, les ressources du programme régional et les fonds d'affectation spéciale; et
- d) financement du secteur privé.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'ARABIE SAOUDITE  
 (1997-2000)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	-	
MCARB 1.1.1	-	
MCARB 1.1.2	-	
MCARB 1.1.3		
Autres ressources	-	
AEPP/AST	-	
Total partiel		
AUTRES RESSOURCES		
Participation aux coûts du Gouvernement	50 000	
projets	dont : 30 000	
programmes	20 000	
Fonds pour le développement durable	-	
Participation aux coûts de tierces parties	-	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	-	
Total partiel	50 000	
TOTAL GÉNÉRAL	50 000	

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration de politiques et programmes; AST = appui aux services techniques;  
 CIP = chiffre indicatif de planification; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.

-----